SEPARATION ET DIVORCE EN ESPAGNE

Montserrat Solsona, René Houle i Carles Simó

SEPARATION ET DIVORCE EN ESPAGNE

Montserrat Solsona, René Houle i Carles Simó

129

Aquest treball és una comunicació espontània presentada al XXIII Congrés Mundial de Població organitzat per la IUSSP, Beijing, Octubre 1997. Serà publicat proximament a la revista *Southern European Society & Politics*, editada per Frank Cass and Company Limited, London.

Centre d'Estudis Demogràfics

1997

Resum
Després d'examinar les possibles fonts de dades per a l'estudi sociodemogràfic de les dissolucions d'unió a Espanya, aquest treball proposa algunes hipòtesis sobre els determinants de les separacions/divorcis a Espanya i s'interessa per a les conseqüències d'aquest fenòmen per a la formació de noves families. La font principal de dades és l'Enquesta Sociodemogràfica de 1991 gràcies a la qual es pot posar en retlleu efectes de generació, efectes regionals i efectes lligats a la independència econòmica (de les dones) com l'educació i l'activitat sobre la intensitat del fenòmen. Els temes de la custodia dels nens després de la separació i de les segones núpcies constitueixen dues vies possibles per a la formació d'una nova familia després de la ruptura, i que afecten diferentment a les dones i als homes.

Resumen
Después de examinar las posibles fuentes de datos para el estudio sociodemográfico de las disoluciones de unión en España, este trabajo propone algunas hipótesis sobre los determinantes de las separaciones/divorcios en España y se interesa por las consecuencias de este fenómeno en la formación de nuevas familias. La principal fuente de datos utilizada es la Encuesta Sociodemográfica de 1991, gracias a la cual se pueden poner de relieve efectos de generación, efectos regionales y efectos ligados a la independencia económica (de las mujeres), como la educación y la actividad sobre la intensidad del fenómeno. Los temas de la custodia de los niños después de la separación y de las segundas nupcias constituyen dos posibles vias para la formación de una nueva familia después de la ruptura, y que afectan de diferente forma a las mujeres y a los hombres.

Résumé
Après avoir passé en revue les sources possibles permettant l'étude sociodémographique des dissolutions d'union en Espagne, ce travail élabore des hypothèses sur les déterminants de la séparation/divorce en Espagne et examine quelques-unes de ses conséquences pour la formation de nouvelles familles. La principale source de données est l'enquête sociodémographique espagnole de 1991 qui a permis de mettre en relief des effets de génération, des effets régionaux et des effets liés à l'indépendance économique (des femmes) comme l'éducation et l'activité sur l'intensité du phénomène. Les thèmes de la garde des enfants après la séparation et le remariage constituent deux avenues possibles de formation d'une nouvelle famille après la rupture, inégalement réparties entre femmes et hommes.

Abstract
After reviewing possible data sources for the sociodemographic study of union dissolutions in Spain, this paper proposes a set of hypothesis about the determinants of separation/divorce in Spain and examines some of their consequences for the formation of new families. The main data source is the 1991 Spanish Sociodemographic Survey which permits to identify generation, regional and economic independende (of women) effects on the intensity of the phenomenon. Custody of children and remarriage are two possible ways for making a new family after disruption, and their are unequaly distributed among women and men.

SÉPARATION ET DIVORCE EN ESPAGNE

Communication spontanée présentée à la
session 20 "A fresh look at the new forms of reproductive and family behavior, findings from the European Fertility and Family Survey", organisée par Eva Bernhardt [1]

XXIIIième Congrès Mondial de Population, UIESP
Beijing, octobre 1997

Table des matières

1. Introduction....2
2. Hypothèses de travail....3
3. Les données....5
4. Les résultats....8
4.4 L'évolution du divorce dans le temps et dans l'espace....8
4.1.1 L'évolution de la population séparée et divorcée....8
4.1.2 Le divorce dans les promotions....11
4.1.3 Les différences régionales....13
4.2 La sociographie de la population séparée et divorcée une première approximation....14
4.2.1 L'âge au mariage et séparation....15
4.2.2 L'indépendance économique activité des divorcées....17
4.2.3 Le facteur éducatif....21
4.2.4 Après la dissolution du mariage les enfants et le remariage....24
5. Conclusion....27
Références....29

[1] Ce travail s'insère dans une recherche en cours qui a bénéficié d'une subvention de recherche de *l'Institut Català de la Dona* du gouvernement de la Catalogne. Les auteurs remercient cette institution pour cette aide financière. On peut s'adresser aux auteurs à l'adresse électronique (E-Mail) suivante : msolsona@cedserver.uab.es

1. Introduction

Le divorce, comme événement démographique, est un phénomène mal connu en Espagne. Sa légalisation est relativement récente. Bien que la transition démocratique date de 1975, le divorce n'est légalisé qu'en juillet 1981.

Depuis lors, les seules données publiées proviennent du Mémoire Annuel du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire[2], et celui-ci ne fournit qu'une information très réduite: seulement le nombre total de procès de séparation et de divorce entammés chaque année, avec indication du degré d'accord entre les conjoints (avec ou sans consentement mutuel), et la communauté autonome de résidence.

Pour cette raison, les études sociologiques qui se sont intéressées au sujet ont dû se limiter à mettre en évidence l'importance croissante des divorces par accord mutuel des conjoints (Alberdi, 1995), et l'incidence plus forte du phénomène en général dans certaines communautés autonomes, aux Canaris, aux Baléares et en Catalogne, dans cet ordre (Treviño et Gil, 1994).

L'absence de données explique aussi pourquoi le cas espagnol n'est pas inclus dans les études comparatives sur ce thème (Monnier et Guibert-Lantoine, 1993).

Dans cette étude nous nous approchons de la réalité la plus récente du divorce en Espagne. Outre l'évolution récente des interruptions d'unions par séparation ou divorce, nous réalisons une première tentative d'étude d'une série de traits nous approchant de la sociographie du divorce, tels l'âge à la première

---

[2] L'inexistence d'un registre spécifique de divorces a sa propre histoire. Depuis la légalisation du divorce en 1981, quelques efforts ont été dirigés vers l'établissement d'un accord entre l'Institut National de Statistique (INE) et le Conseil Général du Pouvoir. Ainsi, en 1985 un accord a été signé entre ces deux institutions avec le but de régler l'établissement, d'un bref formulaire qui doit se remplir lors du moment de la dissolution légale du mariage dans les bureaux correspondants du Registre Civil. Plusieurs bureaux se sont cependant opposés à l'application de cet accord, ce qui a amoindrit les possibilités d'établir la publication d'un bulletin statistique spécifique.

union, l'écart d'âge entre conjoints, l'activité sur le marché du travail des femmes séparées et divorcées et leur profil socio-économique, ainsi que le niveau d'instruction, et la prise en charge des enfants de l'union après la séparation, etc.

2. Hypothèses de travail

La formulation de nos hypothèses reposent sur l'idée que le divorce ne peut être analysé indépendemment des conditions politiques et sociales spécifiques du pays des dernières années. Pour expliquer l'incidence du phénomène et ses facteurs déterminants, il n'est pas suffisant, même s'il est nécessaire, d'analyser les caractéristiques individuelles qui influent sur la propension au divorce. Une compréhension globale du phénomène demande une analyse à trois niveaux : le niveau individuel, ou *micro*, le niveau familial et social, ou *messo*, et en particulier ici l'idéologie en rapport avec la famille en tant qu'institution où les individus se socialisent, et enfin le niveau *macro*, i.e. les facteurs de changements des structures sociales qui ont favorisé la démocratisation des relations familiales, qui rendent possible, par exemple, qu'un mariage malheureux se termine en divorce. Les hypothèses que nous formulons à la suite tiennent compte de ces trois niveaux.

Le divorce en Espagne est déterminé par la législation en vigeur. Il fut légalisé en 1981 et les positions les plus conservatrices et alarmistes annonçaient une vague de divorces qui ne s'est pas produite[3]. Mais comme cela se produit souvent, la nouvelle législation n'a que sanctionné une pratique sociale qui reconnaissait déjà comme un droit le fait d'interrompre une union où les relations affectives entre les conjoins étaient en état de crise. Au moment de l'adoption de la loi sur le divorce, il y avait déjà des séparations de fait, reconnues devant notaire, et qui n'attendaient que le moment de pouvoir s'harmoniser avec la

[3] I. Alberdi (1995) fait référence au débat politique qui a accompagné la réforme du Code Civil pour permettre la légalisation du divorce.

nouvelle loi. Au total, l'incidence du divorce en Espagne, dans le contexte européen, devrait être très réduit[4], étant donné qu'il s'inscrit dans un processus de transformations familiales qui, comme dans les autres pays méditérannéens, commencent plus tard que dans les pays européens situés plus au nord.

En deuxième lieu, nous pensons identifier des effets importants de générations chez les protagonistes du phénomène. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le mouvement anti-franquiste a été très puissant. Ce mouvement, dans les partis politiques les plus à gauche, refusait non seulement le système politique, mais aussi le système social, en particulier le régime patriarcal qui était clairement légitimé par la législation franquiste, laquelle punissait en conséquence les déviants du modèle normatif. Par exemple, Les femmes mariées devaient demander l'autorisation au mari pour pouvoir travailler; ou bien le délit de viol était traité comme s'il s'agissait d'un atteinte à l'honneur de l'homme, père ou mari, et non comme une agression contre le corps de la femme; ou encore l'adultère féminin était sévèrement puni alors que l'adultère masculin n'était même pas considéré comme un délit.

Il est donc logique de penser que nous trouverons une incidence plus importante du phénomène chez les générations qui ont été les protagonistes de ce mouvement social. En plus, ces générations ont été les premières à avoir bénéficié de l'ouverture massive initiale de l'université, et ensuite du développement de l'État du Bien-Etre au cours de la première étape du gouvernement socialiste (1982-1986). Ceci a permis à plusieurs individus de ces générations d'accéder à des emplois dans le secteur public avec toutes les garanties sociales qui lui sont généralement associées. Les générations suivantes, même si elles ont été encore davantage scolarisées, étaient plus nombreuses et leur entrée sur le marché du travail a coïncidé avec un moment

[4] Alberdi (1995) et Treviño & Gil (1994) ont calculé des taux bruts de divorcialité, mettant en relation l'ensemble des événements soit avec la population totale, soit avec la population mariée. Leurs résultats montrent que l'Espagne se situe au niveau le plus bas dans l'ensemble des pays de l'Europe occidentale, tout près de l'Italie.

historique au cours duquel de nombreux emplois ont été détruits (Olano, 1988). On observe ainsi deux facteurs en jeu, un facteur idéologique et un facteur d'indépendance économique.

En troisième lieu, nous considérons donc l'indépendance économique en tant que facteur-clé. En effet, comme en Espagne les prestations sociales destinées à la population séparée/divorcée sont pratiquement inexistentes, nous pensons que l'indépendance économique individuelle devrait être un facteur explicatif du divorce beaucoup plus important que ce que suggère la littérature spécialisée (Roussel,1993). Si le développement de l'Etat du Bien-Etre, pendant la période socialiste, a pu rencontrer ses objectifs en matière de scolarité, santé et retraite universelles, il n'a pas été en mesure, en revanche, de poser les bases pour que les décisions individuelles sur la réalisation professionnelle, personnelle et familiale puissent se décider en marge des liens des individus avec le marché du travail. Pour cette raison, et tenant compte du changement générationel chez les femmes face au marché de l'emploi, nous pensons que les générations et les groupes sociaux les plus fermement intégrés sur le marché du travail sont aussi les principaux protagonistes du divorce. La perspective des genres est ici obligatoire, étant donné que la pratique sociale distribue de façon différentielle le travail et la reproduction, ce que d'ailleurs reflètent les sentences de divorce qui accordent généralement aux femmes la garde des enfants.

3. Les données

L'absence d'un registre de séparations et divorces constitue l'obstacle le plus sérieux pour l'étude de l'interruption des mariages en tant qu'événement. La seule source apportant une première estimation des divorces et des séparations est le Mémoire Annuel du Pouvoir Judiciaire. Toutefois, celui-ci ne rend compte que des procès de séparation ou divorce entamés tout au long de l'année, indépendamment des resolutions.

Les sources qui assurent l'étude quantitative de la population protagoniste du divorce en Espagne ne font pas toujours la distinction entre population séparée et population divorcée. Lorsque l'on s'intèresse uniquement à la quantification des interruptions des unions, séparation ou divorce peuvent être considérés ensemble. Cependant, lorsqu'il est question d'étudier la durée du nouvel état après la rupture et jusqu'à l'éventuel remariage, il est nécessaire de retenir le statut de divorcé/ée, car celui-ci est le seul qui autorise l'établissement d'une nouvelle union matrimoniale.

La "séparation" peut se traduire par une situation de fait après un mariage ou une cohabitation, mais d'après la loi régissant le divorce, elle peut aussi acquérir un caractère légal conférant un statut matrimonial spécifique, et celui-ci doit toujours préceder l'éventuelle obtention de l'autre catégorie légale associée à l'interruption du mariage, le divorce.

Le tableau 1 nous renseigne sur la croissance des unions de cohabitants sur l'ensemble des unions, ainsi que sur l'importance des cohabitations dissoutes par une séparation.

Tableau 1 : Pourcentage de cohabitation sur le total des premières unions, selon la promotion et la dissolution

Promotion dúnion	Unions dissoutes par une séparation ou un divorce	Unions non dissoutes ou dissoutes par le décès du conjoint	Ensemble des unions
Avant 1941	6,5	0,4	0,5
1941-45	7,9	0,3	0,5
1946-50	3,5	0,2	0,3
1951-55	1,2	0,2	0,3
1956-60	1,8	0,3	0,3
1961-65	1,2	0,2	0,2
1966-70	3,1	0,4	0,5
1971-75	3,2	0,5	0,6
1976-80	6,3	1,1	1,4
1981-85	12,2	2,1	2,6
1986-90	20,6	4,9	5,3

Source : INE, Enquête Socio-Démographique de 1991.

Quant à la séparation de fait et non légalisée, les hommes et femmes acteurs de cette forme d'interruption de mariage ne

peuvent être repérés qu'à partir d'une enquête incluant des questions sur la situation réelle de la vie en commun (et non le statut matrimonial) des membres du couple.

Généralement, la population séparée qui apparaît dans les sources est celle qui a déjà "légalisée" l'interruption matrimoniale. Tel est le cas du classement de la population par état matrimonial tirée des séries annuelles de l'Enquête de la Population Active (EPA) pour la période 1977-1995. Par ailleurs, le classement de la population tiré des recensements quinquennaux de 1975 et 1981 présentent la population divorcée et séparée conjointement. Ce n'est qu'avec les recensements de 1986 et de 1991 (après la légalisation du divorce en 1981), que les populations incluses dans ces catégories sont comptées séparement.

Par ailleurs, le Mouvement Naturel de la Population qui publie les décès et les mariages annuels selon l'état matrimonial antérieur, présente les événements référant à ces deux populations conjointement[5]. Finalement, l'Enquête Socio-Démographique espagnole de 1991 contenant des questions rétrospectives fournit des informations biographiques sur l'histoire matrimoniale, l'instruction et l'activité, ainsi que sur la structure du ménage, sur les parents, les frères et les enfants du répondant, sur les changements de résidence et le logement de plus de 150.000 individus. Cette enquête a consituée la source d'information la plus adéquate pour la réalisation de cette étude. En effet, elle constitue la seule source nous permettant d'appréhender les dissolutions des unions, qu'il s'agisse de divorce ou de séparation d'un mariage ou d'une union consensuelle. Le volet sur l'histoire matrimoniale couvre toutes les unions d'ego mais nous nous sommes limités uniquement à l'observation de la première union. Conséquemment, nous ne saisissons que les premières dissolutions des unions. En plus, il s'agit du moment de la sépartion, indépendamment de la forme légale que celle-ci puisse prendre par la suite.

---

[5] Il faut cependant remarquer que seuls les divorcés, et non les séparés comme le laissent curieusement entendre les publications, peuvent se remarier.

4. Les résultats

Comme première approximation de l'intensité du divorce en Espagne, nous avons calculé un indice synthétique de divorcialité (ISD) -plus spécifiquement de dissolution- par durée du premier mariage grâce à l'exploitation de L'enquête Socio-Démographique. Cet indice permet de comparer la situation espagnole avec la situation d'autres pays de l'Europe. Tel qu'on pouvait s'y attendre, comme le montre le tableau qui suit, l'ISD calculé pour l'Espagne (12,7 pour 100 maraiges) se situe au niveau des autres pays méditerranéens tels que le Portugal, L'Italie et la Grèce:

Pays	ISD en 1989 (pour 100 mariages)
RFA	30,0
Autriche	30,6
Belgique	31,0
Danemark	49,0
Finlande	45,9
France	31,5
Luxembourg	40,0
Norvège	38,5
Pays-Bas	28,0
Angleterre et Galles	41,7
Suède	44,3
Suïsse	32,2
Grèce	13,0
Espagne	12,7*
Italie	8,0
Portugal	11,6

Source: Monnier et Guibert-Lantoine, 1993 p. 1063.
*Pour l'Espagne, l'indice se rapporte aux dissolutions des premiers mariages en 1987.

4.4 L'évolution du divorce dans le temps et dans l'espace

4.1.1 L'évolution de la population séparée et divorcée

Examinons la statistique telle qu'elle se présente et en premier lieu l'importance et la distribution par sexe et âge des séparés et divorcés aux recensements de 1975[6], 1981, 1986 et

[6] Le recensement de 1975 eut lieu le 31 décembre. Les recensements postérieurs se sont tous déroulés en début d'année.

1991. Les tableaux 2, 3 et 4 présentent les effectifs totaux de cette sous-population, ainsi que sa croissance inter-censitaire et son poids dans la population de 15 ans et plus. En premier lieu, notons que la population des séparés/divorcés est une population de faible importante numérique, tant en nombres absolus qu'en pourcentages, ne représentant au recensement de 1991 moins de 2% de la population de 15 ans et plus. Mais sa croissance a été forte au cours de la période 1975-1991. Paradoxalemnent, c'est pendant la période précédant l'entrée en vigeur de la loi sur le divorce que cette croissance a été la plus forte, les effectifs plus que doublant entre 1975 et 1981. Le rythme de croissance a décrut par la suite, tout en restant important. À partir de 1986, et peut être avant, c'est la population des divorcés qui a augmenté le plus rapidement, ayant presque doublée entre 1986 et 1991, tandis que la population des séparés n'a cru que de 15% pendant la même période. Les divorcés ne constituent toutefois qu'une très mince frange des 15 ans et plus, la moitié de 1% en 1991.

Ces chiffres doivent évidemment être considérés avec une certaine prudence lorsqu'on veut en déduire des indicateurs de l'importance et de l'évolution des séparations et divorces. En effet, à cause des remariages des divorcés, phénomène récent et également en évolution constante et rapide (voir ci-dessous), une part non négligeable de ces divorcés "disparaissent" entre deux recensements à cause de leur remariage, ce qui a pour effet d'atténuer l'évolution du phénomène observée à partir des sources censitaires. Il en va de même des séparés qui "disparaissent", à cause principalement de leur passage à l'état de divorcé.

Bien que séparation et divorce impliquent toujours une femme et un homme, on remarque de façon très nette le déséquilibre entre le stock des femmes séparées/divorcées et celui des hommes séparés/divorcés. Les différences entre sexe s'expliquent par les différences de mortalité qui existent entre les deux sexes surtout avant 1981 car les séparés/divorcés résultent d'anciennes dissolutions qui se sont accumulées au cours d'une

longue période pendant laquelle le remariage était interdit[7]. Ces différences tiennent aussi aux différences de propensions au remariage, tel qu'on le verra par la suite, le remariage est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 2 : Effectifs et croissance intercensitaire de la population séparée/divorcée, 1975-1991

	Effectifs			Croissance intercensitaire (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1975	40351	70758	111109	-	-	-
1981	94690	146397	241087	135	107	117
1986	134034	208420	342454	42	42	42
1991	181028	274847	455875	35	32	33

Sources : INE, Recensements espagnols de 1975, 1981, 1986 et 1991.

Tableau 3 : Effectifs et croissance intercensitaire de la population séparée et de la population divorcée, 1986 et 1991

		Effectifs			Croissance intercensitaire (%)		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1986	Divorcés	30807	50560	81367	-	-	-
	Séparés	103227	157860	261087	-	-	-
1991	Divorcés	59325	96986	156311	93	92	92
	Séparés	121703	177861	299564	18	13	15

Sources : INE, Recensements espagnols de 1986 et 1991.

[7] Pendant la Seconde République espagnole, le divorce a fait l'objet d'une loi qui était reconnue comme une des plus progressistes de l'époque. Aprés la Guerre Civile (1936-1939) les seules dissolutions d'unions officiellement permises étaient celles dérivant d'une annullation canonique. Celle-ci permetait l'établissement d'un nouveau mariage.

Tableau 4 : Proportion des personnes séparées et divorcées sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus, 1975-1991 (en pourcentage)

		Hommes	Femmes	Total
1975	Sép. et div.	0,32	0,52	0,42
1981	Sép. et div.	0,70	1,01	0,86
1986	Sép. et div.	0,93	1,35	1,15
1991	Sép. et div.	1,19	1,70	1,45
1986	Divorcés	0,21	0,33	0,27
	Séparés	0,72	1,03	0,88
1991	Divorcés	0,39	0,60	0,50
	Séparés	0,80	1,10	0,95

Sources : INE, Recensements espagnols de 1975, 1981, 1986 et 1991.

Examinons maintenant l'âge des divorcés/séparés (graphique 1). Au recensement administratif de 1975, il avait plus de séparés/divorcés chez la population de plus de 50 ans que chez les jeunes adultes et ceci tant chez les hommes que chez les femmes. Dix ans plus tard, en 1986, on peut observer comment l'effet de la pratique se tradit par un certain rajeunissement de cette population.

4.1.2 Le divorce dans les promotions et par durée de l'union

Il est évident que l'évolution du divorce et de la séparation pendant la période qui nous occupe a été "prise en charge" par des groupes particuliers, ceux-ci étant compris dans des générations données. On peut voir cet effet de génération en examinant les dissolutions dans les différentes promotions de mariage (tableau 5). Dans les promotions de 1971-80, constituées en grande partie par la génération d'hommes et femmes nés en 1951-60, plus de 5% des mariages se sont terminés en dissolution, les pourcentages les plus élevés dans les promotions observées (soit plus d'un doublement par rapport à la promotion de mariages de 1951-1955). Ces générations d'hommes et de femmes ont protagonisé les changements politiques qui ont permis la fin du franquisme et en même temps ont réprésenté l'avantgarde des comportements socio-culturels liés à la deuxième transition démographique, tels

que la cohabitation, le mariage plus tardif, l'ouverture massive de l'université, la participation de la femme sur le marché du travail, etc.

Graphique 1 : Proportion des séparés/divorcés sur l'ensemble de la population, par âge entre 15 et 79 ans, à quatre recesensements (en pourcentage)

Hommes

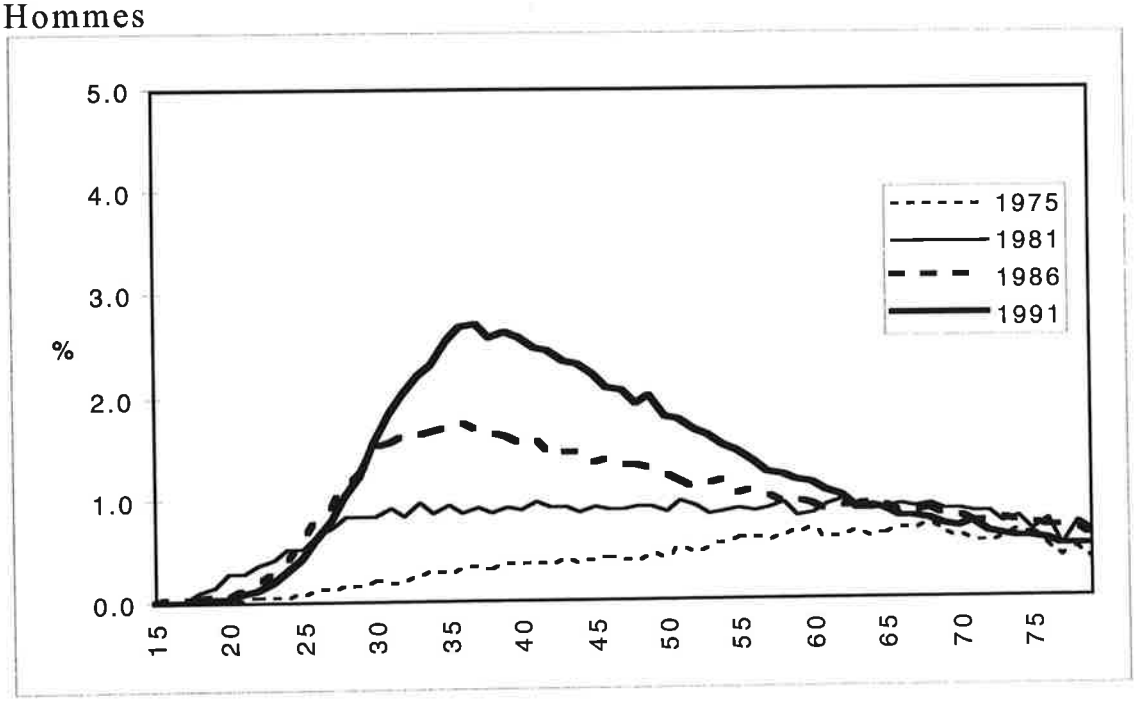

Femmes

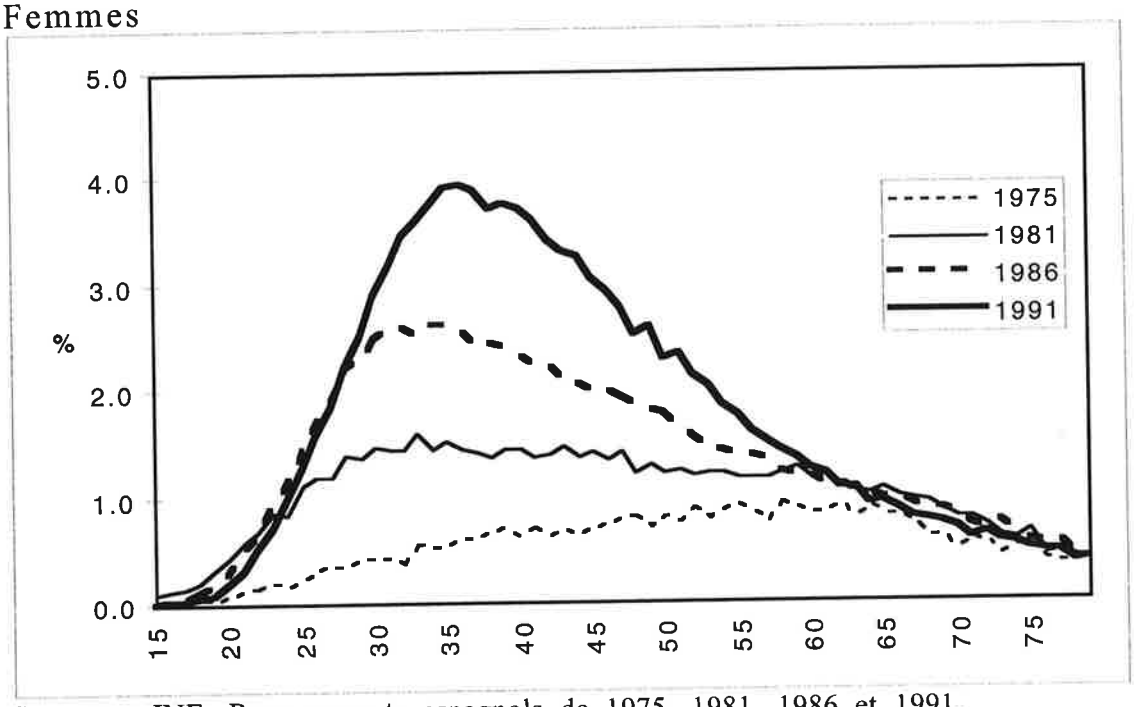

Sources : INE, Recensements espagnols de 1975, 1981, 1986 et 1991.

Tableau 5 : Proportion des premiers mariages s'ayant terminé par une séparation ou un divorce, par promotion, (pour 1000 mariages)

1941-45	1946-50	1651-55	1956-60	1961-65	1966-70	1971-75	1976-80	1981-85
18,4	22,9	24,2	29,8	34,7	45,8	59,9	50,1	25,2

Source : INE, Enquête Socio-Démographique de 1991.

Tableau 6: Taux de séparation par promotion et durée du premier mariage (pour 10.000 mariages).

Prom. Durée	1941-45	1946-50	1951-55	1956-60	1961-65	1966-70	1971-75	1976-80	1981-85
0-4	31.8	34.4	35.0	30.7	32.5	53.7	114.1	190.2	251.7
5-9	21.0	17.9	32.3	35.9	54.0	112.9	231.4	310.8	
10-14	17.1	17.1	22.1	42.3	78.8	123.1	253.3		
15-19	17.4	18.5	32.2	49.1	79.3	168.0			
20-24	25.3	35.5	28.6	68.0	102.0				
25-29	21.7	32.0	44.6	71.8					
30-34	11.4	23.3	47.2						
35-39	21.1	50.4							
40-44	17.7								

Source : INE, Enquête Socio-Démographique de 1991.

Au tableau 6 nous pouvons lire un double effet: celui de la durée des unions qui se lit en colonne et l'effet des promotions qui se lit dans les lignes. Ce double effet se montre aussi influencé par des changements de comportements qui apparaissent clairement à partir des dernières promotions où les taux augmentent avec la durée de l'union. L'effet de période est visible aux dernières durées de mariage dans les promotions, mais au lieu de percevoir une augmentation subite qui correspondrait à l'application de la loi sur le divorce (1981), nous constatons plutôt un effet de changement de comportement de plus longue durée, liés à la fin du franquisme et au commencement de la transition démocratique.

4.1.3 Les différences régionales

En Espagne les comportements socioculturels sont très diversifiées d'une région à l'autre, et le divorce ne fait pas exception. Dans les 17 communautés autonomes l'incidence de la séparation après le premier mariage varie énormément, entre 15 et 64 pour 1000 mariages, la moyenne espagnole se situant à 36 (tableau 7). En termes démographiques, nous pensons que ces comportements différentiels reflètent la diffusion plus ou moins avancé de la deuxième transition démographique par régions de résidence car le divorce n'est pas un phénomène isolé, mais il fait partie d'un ensemble de changements récents dans la façon dont la famille est comprise. La périphérie insulaire présente les taux les plus élevés, suivie des régions les plus urbanisées, la Catalogne (où le poids de Barcelone constitue la moitié de la population) et la communauté autonome de Madrid. Les résultats nous montrent que l'écart entre régions est au moins aussi important que celui entre les promotions.

Tableau 7 : Proportion des premiers mariages se terminant par une séparation, par communauté autonome de résidence et par promotions (proportions pour 1000)

Communautés autonomes	Avant 1956	1956-70	1971-80	1981-90	Total
Canaris	43.4	61.9	104.6	55.1	63.9
Catalogne	28.1	52.7	94.6	46.4	51.1
Asturies	18.8	65.5	65.6	46.1	44.3
Galicie	24.1	38.6	48.4	39.6	34.9
Cantabrique	25.8	45.4	55.8	39.3	39.2
La Rioja	3.2	19.2	47.4	36.9	21.4
Madrid	22.0	50.8	74.7	35.7	44.4
Pays Basque	12.2	27.9	66.4	32.8	33.5
Baléares	39.5	58.2	105.1	32.8	55.6
Espagne	**18.6**	**39.6**	**64.6**	**32.4**	**35.6**
Pays Valencien	14.4	35.6	69.7	32.4	34.0
Andalousie	16.7	36.3	47.4	27.9	30.2
Aragon	7.9	27.9	48.5	27.5	23.8
Murcie	11.3	16.3	42.2	21.6	20.5
Extremadure	10.2	15.1	24.3	19.2	15.4
Castille - Leon	9.4	34.2	37.3	17.3	21.0
Navarre	7.9	20.1	65.5	13.1	25.0
Castille - La Mancha	9.6	16.6	36.3	12.8	15.9

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

4.2 La sociographie de la population séparée et divorcée : une première approximation

4.2.1 L'âge au mariage et séparation

Pour illustrer l'effet de l'âge au mariage sur la propension à la séparation ou au divorce, nous avons distingué les premières unions selon qu'elles ont été dissoutes par une séparation ou divorce des autres et calculé l'âge moyen au premier mariage des conjoints. Le tableau 8 présente les résultats du calcul de l'âge moyen au mariage selon la dissolution des mariages, par sexe et promotion de mariage. Les individus protagonistes des séparations se sont mariés entre un an et deux ans plus jeunes que les conjoints des autres mariages, et cet écart est évident tant pour les hommes que les femmes et pour toutes les promotions des mariages observées. Bien qu'ils s'unissent plus âgés en moyenne, les cohabitants qui dissolvent leurs unions ont aussi commencé la vie commune plus précocément.

L'écart d'âge entre conjoints constitue aussi une caractéristique sensible au divorce. Au tableau 9, nous avons classé les unions selon la différence d'âge entre conjoints et nous avons établi trois catégories: celle où l'homme est du même âge ou au maximum trois ans plus âgé que sa conjointe (unions homogamiques), celle où l'homme est plus âgé que sa conjointe d'au moins quatre ans (unions hypergamiques), et celle où la femme est plus âgée que l'homme (unions hypogamiques). Les couples hypogamiques sont ceux qui s'éloignent le plus de la norme patriarcale très représentée dans les sociétés méditérranéennes. Curieusement cette catégorie rassemble une plus forte proportion de couples ayant fait l'expérience d'une séparation et cette tendance est visible dans toutes les promotions de mariages. Ceci laisse penser que ces couples sont moins stables que les couples qui se conforment au modèle d'ecart d'âge le plus tradionnel (où le mari est plus âgé que la femme).

Tableau 8: Age moyen au mariage selon que l'union a été dissoute ou non par une séparation ou un divorce, par sexe et promotion de premiers mariages.

	Unions dissoutes par une séparation	Unions non dissoutes ou dissoutes par le décès du conjoint
Promotion		
Hommes		
Avant 1941	23.1	25.4
1941-45	24.8	26.9
1946-50	25.4	27.2
1951-55	25.9	27.7
1956-60	26.6	28.1
1961-65	27.2	28.3
1966-70	26.3	27.8
1971-75	25.4	26.7
1976-80	24.6	26.0
1981-85	25.0	26.0
1986-90	25.2	26.9
Femmes		
Avant 1941	21.6	22.5
1941-45	22.3	24.3
1946-50	23.5	24.8
1951-55	23.7	25.2
1956-60	24.1	25.6
1961-65	23.6	25.8
1966-70	22.7	25.2
1971-75	22.2	24.3
1976-80	22.2	23.4
1981-85	22.4	23.4
1986-90	23.0	24.6

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

Tableau 9: Distribution en pourcentage des unions selon le type d'union

	Dissoutes par une séparation ou divorce			
	Type d'union			
	homogamiques	Hypergamiques	hypogamiques	total
Avant 1941	41.1	40.3	18.6	100.0
1941-45	32.8	45.7	21.6	100.0
1946-50	42.8	37.6	19.6	100.0
1951-55	42.7	42.3	15.1	100.0
1956-60	42.8	38.8	18.3	100.0
1961-65	42.0	40.2	17.8	100.0
1966-70	46.9	39.1	14.0	100.0
1971-75	52.1	34.1	13.8	100.0
1976-80	50.7	33.7	15.6	100.0
1981-85	52.5	31.3	16.1	100.0
1986-90	46.8	32.8	20.4	100.0
	Non dissoutes ou rompues par le décès du conjoint			
	Type d'union			
	homogamiques	Hypergamiques	hypogamiques	total
Avant 1941	43.8	44.8	11.4	100.0
1941-45	42.2	45.2	12.6	100.0
1946-50	47.1	39.2	13.7	100.0
1951-55	46.3	39.9	13.8	100.0
1956-60	46.5	39.7	13.8	100.0
1961-65	45.0	41.1	13.8	100.0
1966-70	46.0	41.4	12.6	100.0
1971-75	50.3	37.4	12.3	100.0
1976-80	52.4	34.8	12.8	100.0
1981-85	54.3	32.7	13.0	100.0
1986-90	54.8	31.1	14.1	100.0

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

4.2.2 L'indépendance économique: activité des divorcées

En Espagne, la participation de la femme sur le marché du travail est reconnue comme étant l'une des moins importantes de l'Europe Occidentale, même si dans les dernières années une augmentation notable a été observée. Étant donné la signification de l'activité économique dans les relations entre les sexes, et aussi parce que l'activité masculine est beaucoup plus stable au cours

du temps[8], nous ne nous intéressons ici qu'à la seule population féminine.

Le graphique 2 présente l'évolution des taux d'activité des femmes de 20-64 ans selon leur état matrimonial, où apparait bien cette progression de l'activité féminine depuis les années 1970, celle-ci passant de 31% à 50% entre 1977 et 1996. Ce sont les femmes séparées/divorcées qui présentent les taux les plus élevés, atteignant tout près de 80% à la dernière année d'observation, et surpassant légèrement les taux des femmes célibataires. Cependant, l'augmentation sensible de l'activité générale des femmes s'explique en premier lieu par l'augmentation de l'entrée des femmes mariées sur le marché du travail.

Graphique 2 : Taux d'activité des femmes de 20-64 ans, selon l'état matrimonial, de 1977 à 1996

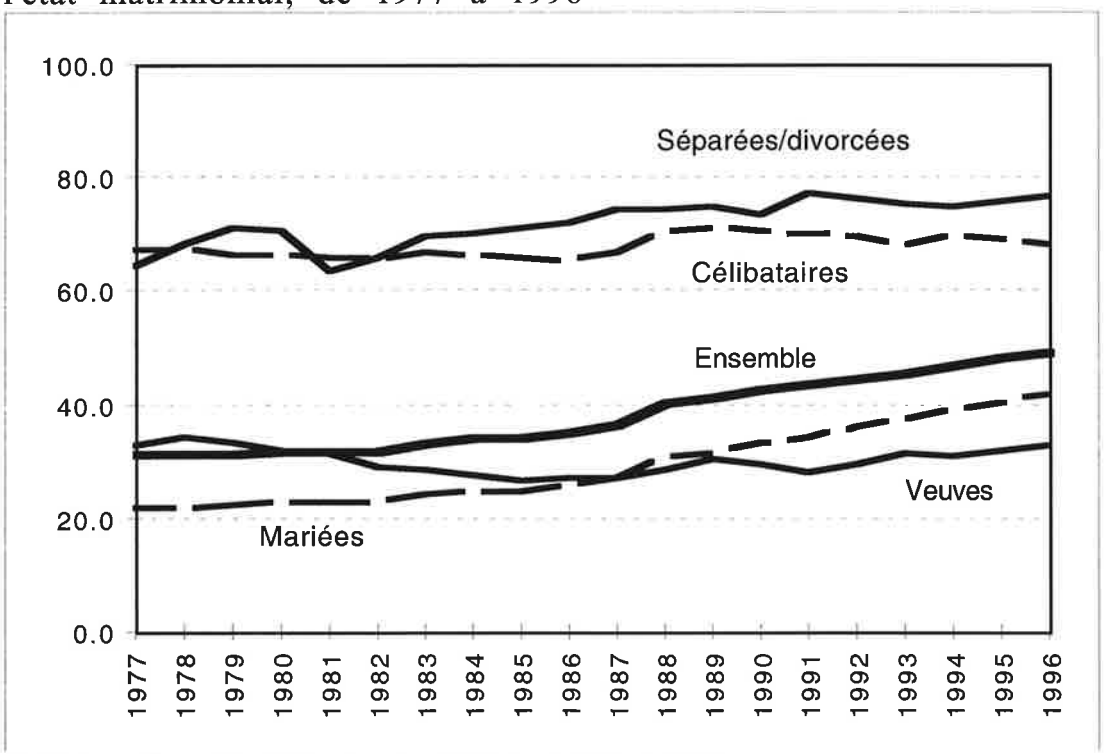

Source : INE, Enquêtes de Population Active (EPA).

[8] Bien qu'elle ait diminué au cours des dernières années à cause d'une entrée plus tardive et d'une retraite plus précoce.
[M0]

La relation entre état matrimonial et l'activité à un moment donné, tel que recueilli par l'Enquête de la Population Active, ne nous renseigne pas sur la relation entre la séparation/divorce en tant qu'événement et l'emploi chez les femmes. En plus, être active ne signifie nécessairement être employée; il suffit qu'une femme soit à la quête d'un emploi pour qu'elle soit considérée active. Les résultats ci-haut présentés masquent donc une difficulté importante dans le cadre de nos hypothèses: on ne peut pas établir le sens de la relation entre la séparation/divorce et emploi. Est-ce le fait de se séparer/divorcer qui incite les femmes à s'intégrer au marché du travail par nécessité économique, ou au contraire ce sont les femmes déjà intégrées sur le marché du travail qui peuvent éventuellement le mieux affronter, économiquement ou socialement, la nouvelle situation imposée par la dissolution du couple?

Cette question nous a amené à nous intéresser à la biographie du travail des femmes en fonction du moment de la dissolution de la première union, ce qu'on peut faire à l'aide de l'Enquête Socio-Démographique espagnole de 1991. Grâce aux biographies d'activité, nous avons classifié les femmes séparées/divorcées selon l'expérience qu'elles avaient sur le marché du travail. Nous avons calculé deux pourcentages se rapportant aux femmes mariées au moins une fois: 1) pourcentage de celles qui ont travaillé au moins une fois dans leur vie, et 2) pourcentage de celles qui n'ont jamais travaillé. Par ailleurs, pour l'ensemble de femmes ayant dissout leur premier mariage, nous avons distingué entre 3) le pourcentage des femmes ayant travaillé au moins une fois, 4) le pourcentage de celles qui ont travaillé avant la séparation, 5) le pourcentage de celles qui travaillent au moment de la dissolution, 6) le pourcentage de celles qui ne commencent à travailler qu'au moment de la séparation ou après, et, finalement, 7) le pourcentage de celles qui n'ont jamais travaillé.

Tableau 10: Expérience des femmes sur le marché du travail pour les femmes mariées au moins une fois et pour les femmes ayant dissout leur premier mariage, selon la promotion du premier mariage (pourcentages calculés sur l'ensemble des femmes de référence).

	femmes mariées au moins une fois		Femmes ayant dissout leur premier mariage				
Promotions	Ont déjà travaillé (%) 1	N'ont jamais travaillé (%) 2	Ont déjà travaillé (%) 3	Ont travaillé avant la séparation (%) 4	Travaillent au moment de la séparation (%) 5	Commencent à travailler à la séparation ou après (%) 6	N'ont jamais travaillé (%) 7
Av. 1941	60,0	40,0	78,9	67,8	48,9	11,1	21,1
1941-45	61,1	38,9	83,0	69,0	52,1	11,3	17,0
1946-50	63,1	36,9	81,7	70,0	35,8	11,7	18,3
1951-55	63,4	36,6	81,5	64,6	46,9	16,9	18,5
1956-60	66,0	34,0	86,2	74,5	50,5	11,7	13,8
1961-65	68,0	32,0	91,0	75,8	46,4	15,2	9,0
1966-70	73,3	26,7	92,6	78,8	52,5	13,8	7,4
1971-75	79,2	20,8	93,2	85,0	59,3	8,2	6,8
1976-80	83,7	16,3	96,3	84,9	63,7	11,4	3,7
1981-85	81,9	18,1	95,0	81,3	61,1	13,7	5,0
1986-90	83,1	16,9	83,6	72,4	48,3	11,2	16,4

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

Le tableau 10 rend bien compte du fait déjà observé que les femmes séparées/divorcées (colonne 3) sont plus actives que les autres groupes de femmes qui se sont déjà mariées au moins une fois (colonne 1), de même que de l'évolution croissante au fil des promotions de ces pourcentages. Sauf à la dernière promotion, la différence entre ces deux groupes de femmes se situe entre 10% et 20% en faveur des premières. Mais même si l'on ne considère que l'expérience de travail des femmes avant la dissolution (colonne 4), il y a toujours une plus grande proportion de femmes séparées que de femmes déjà mariées qui ont été actives au cours de leur vie : la différence est moins importante, mais reste de l'ordre de 5 à 10%, sauf chez les plus jeunes promotions. La situation est différente si on considère l'activité des femmes au moment de la séparation (colonne 5). Dans ce cas, il n'y a que la moitié des femmes séparées qui sont actives au moment de la dissolution de leur premier mariage. Signalons enfin que

seulement 10 à 15% des femmes séparées ne trouvent leur premier emploi qu'après la dissolution du mariage. La caractéristique la plus remarquable en ce qui concerne l'écart des taux d'activité entre l'ensemble des mariées et celles qui on dissoult leur première union concerne les femmes n'ayant jamais travaillé: la proportion des femmes mariées qui n'ont jamais travaillé double par rapport à celle des séparées.

Il semble que l'expérience des femmes sur le marché du travail joue un rôle important au moment de dissoudre l'union. Mais pour mieux comprendre ce qui se passe, et en particulier pour répondre à la question cruciale du rôle de l'indépendance économique des femmes au moment de dissoudre le mariage, il faudrait faire une exploitation plus détaillée de l'Enquête Socio-Démographique et introduire le type et la durée d'emploi. Des résultats préliminaires (non présentés ici) semblent toutefois indiquer que l'incidence à la séparation est beaucoup plus forte parmi les fonctionnaires que parmi les employés du secteur privé, non seulement chez les femmes, mais aussi les hommes. Ce résultat s'accorde entièrement avec l'hypothèse selon laquelle ne se séparent que ceux ou celles qui en ont les moyens.

4.2.3 Le facteur éducatif

Le niveau d'instruction peut être considéré comme un indicateur de la capacité d'indépendance économique. Dans ce sens, une relation positive entre niveau d'instruction et divorce peut refléter un effet de sélection où ceux qui peuvent affronter le mieux une éventuelle situation de divorce sont ceux qui se divorcent davantage. Ou si l'on veut, que les hommes et les femmes les plus instruits seraient en mesure de mieux accepter et assimiler un comportement encore d'avantgarde dans le contexte espagnol, ceci étant lié, bien entendu, à la transformation de la conception du mariage. Pour vérifier cette hypothèse nous nous sommes approchées des itinéraires individuels d'instruction à l'aide de l'Enquête Socio-Démographique. Pour chaque individu

nous n'avons retenu que les niveaux d'éducation complétés au moment du début de la vie en couple, que ce soit par moyen d'un mariage ou d'une union consensuelle. Puisque la réglementation sur l'éducation, et en conséquence la durée des études à chaque étape, a été fortement modifié depuis la période de formation des premières promotions d'unions en observation jusqu'à la formation des dernières, nous avons regroupé trois grandes niveaux d'éducation: le niveau d'école primaire complété ou un diplome équivalant, le niveau d'école sécondaire complété où l'on additionne aussi la durée des études pré-universitaires s'ils ont été complétés, et, finalement, le niveau supérieur portant sur la les études universitaires où l'on a regroupé la durée des études complétées. Nous avons classé les individus mariés par promotions de mariages: ceux se mariant avant 1961, ceux se mariant à la période 1961-1980, ceux se mariant à la période 1981-85 et, enfin ceux se mariant à la période 1986-1991.

Au tableau 11 nous présentons les pourcentages d'individus ayant constitué une union selon les niveaux d'éducation complétés, en plus de distinguer entre hommes et femmes par promotion de leur première d'union. Nous avons regroupé séparement ceux et celles qui ont dissout leur union. Le retard progressif de l'établissement de la vie en couple, encore plus prononcé chez ceux qui font des études universitaires, rend difficile l'observation des hommes et femmes protagonistes de l'accès massif à l'université. L'évolution d'une promotion à l'autre illustre le processus de généralisation de l'enseignement, nettement tant chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 11 : Proportion des individus ayant terminé le cycle éducatif au moment de la première union, par sexe et promotion d'union

Niveau d'éducation et promotion		Hommes		Femmes	
		Séparés	Non séparés	Séparés	Non séparés
Primaire	Avant 1961	53.2	50.8	46.7	45.5
	1961-80	83.8	75.3	79.8	70.5
	1981-85	89.5	85.9	82.8	82.0
	1986-91	82.1	84.5	81.2	83.8
	Total	76.9	68.2	71.6	61.0
Secondaire	Avant 1961	17.4	8.2	8.0	3.2
	1961-80	47.0	27.9	36.0	18.8
	1981-85	51.8	41.6	42.7	37.1
	1986-91	47.0	43.2	39.1	42.8
	Total	40.3	23.8	29.8	15.6
Universitaire	Avant 1961	6.5	3.3	3.6	1.2
	1961-80	15.5	8.4	9.5	5.3
	1981-85	16.7	12.0	10.6	11.3
	1986-91	10.3	12.8	13.0	14.6
	Total	13.0	7.4	8.3	4.9

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

Tableau 12 : Durée moyenne d'instruction complétée au moment du mariage (nombre d'années)

	Hommes		Femmes	
Promotions	Separés	Non separés	Separés	Non separés
Avant 1961	8,1	6,9	6,9	6,2
1961-80	9,7	8,3	8,7	7,6
1981-85	10,6	9,7	10,2	9,8
1986-91	10,6	10,5	10,6	10,8
Total	9,7	8,5	8,8	7,9

Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

Les différences entres séparés et non séparés, favorables au premiers, sont assez importantes, surtout aux niveaux secondaire et supérieur. Seule la dernière promotion (1986-91) semble vouloir se comporter à contre-courant de cette tendance. Les calculs de durée d'éducation complétée présentés au tableau 12 confirment ces résultats : de façon systématique, sauf encore une fois à la dernière promotion, le nombre moyen d'années de

scolarité des séparés est plus élevé que celui des non séparés. Nous avons peu d'éléments qui peuvent nous aider à expliquer l'exception de la promotion 1986-91 : nous n'observons nécessairement que les individus qui se sont séparés de façon précoce (avant 4 ans d'union), et en plus cette promotion correspond aux générations ayant protagonisé les ghangements matrimoniaux et la démocratisation de l'accès à l'université. Dans l'ensemble, les résultats vont cependant le sens de nos hypothèses, *i.e.* que l'éducation en tant que capacité d'indépendance économique facilite la décision de dissoudre l'union.

4.2.4 Après la dissolution du mariage : les enfants et le remariage

Pour ce qui est de la garde des enfants et le remariage, il est aussi important de situer l'analyse dans la perspective de genres. En effet, tel qu'on voit au tableau 13 qui ne concerne que les dissolutions des premiers mariages, entre 80% et 92% des cas la garde des enfants mineurs revient à la femme. Cette forte proportion est une constante pour toutes les promotions de mariages et on ne voit aucun changement de perspective au fil du temps.

Tableau 13 : Garde des enfants après une séparation ou un divorce, par promotion de premiers mariages (distribution en pourcentage selon la personne qui a la garde de l'enfant)

Promotion	Majoritairement la femme	Majoritairement l'homme	Autres situations *
Avant 1941	79.7	11.4	8.9
1941-45	85.9	12.7	1.4
1946-50	84.0	10.6	5.3
1951-55	84.8	6.9	8.3
1956-60	80.4	12.0	7.6
1961-65	89.8	6.3	3.9
1966-70	81.6	12.3	6.1
1971-75	85.7	9.4	4.9
1976-80	90.5	5.2	4.2
1981-85	90.3	7.0	2.8
1986-90	91.8	2.0	6.1

* Garde partagée, ou enfants avec d'autres personnes.
Source: INE. Enquête Socio-Démographique de 1991.

À cette garde différentielle faut aussi associer le fait que la femme qui se remarie perd son droit par la loi à la perception d'une pension alimentaire de son ex-conjoint, si c'était le cas après l'obtention du divorce.

Le divorce en soi peut être considéré comme un prélude à une nouvelle union, s'il s'ensuit un remariage, ou le début d'une nouvelle forme familiale, la famille monoparentale, dans le cas où le couple avait de jeunes enfants. Il est important de tenir compte de ces phénomènes dans l'étude sociologique du divorce, étant donné les différentes conditions socio-économiques dérivant d'une éventuelle situation familiale de monoparentalité par rapport à celles qu'on retrouve à la suite de l'établissement d'une nouvelle union. En effet, jusqu'ici nos résultats montrent que le partage entre sexe des différentes conditions dérivant du divorce n'est pas équitable. La monoparentalité, en tant que conséquence immédiate d'une séparation, affecte beaucoup plus les femmes que les hommes. Par contre, tel qu'on le verra, le remariage est beaucoup plus répandu chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 14 : Nombre total de remariages de divorcés, 1981-1993

	Hommes	Femmes
1981	38	34
1982	2003	955
1983	4030	1911
1984	4611	2526
1985	5760	3197
1986	5914	3505
1987	6441	3872
1988	7588	4844
1989	7809	5262
1990	8347	5825
1991	9479	6733
1992	10112	7338
1993	10148	7712

Source : INE, Mouvement naturel de la population espagnole, différentes années.

Le tableau 14 illustre bien la forte progression du remariage des divorcés en Espagne, beaucoup plus significatif chez les hommes. C'est par le remariage qu'on apperçoit davantage l'effet de la période dérivant de l'application de la loi du divorce, car celle-ci ne s'est pas traduite par une augmentation subite des divorces. Au graphique 3, nous avons rapporté les remariages des divorcées à la population divorcée en 1986 et 1991 (le résultat est exprimé en pour mille). L'écart entre hommes et femmes constitue un trait caractéristique essentiel du phénomène en Espagne. Bien qu'on constate une diminution de cet écart, les hommes divorcés se remarient au moins deux fois plus que les femmes divorcées, que ce soit en 1986 ou en 1991.

L'incidence du remariage des hommes a diminué significativement tandis que celui des femmes a augmenté légèrement aux jeunes âges entre les deux années observées. Cette évolution différenciée selon le sexe s'explique encore par l'effet de période engendré par l'application de la loi en 1981 qui a favorisé le remariage d'une importante proportion d'hommes séparés en attente d'un divorce leur permettant de se remarier. Deux phénomènes interviennent : le fait que les hommes divorcés se remarient beaucoup plus que les femmes, et le fait qu'ils le font sans doute aussi plus rapidement.

Finalement, il est évident que la différenciation du remariage des divorcés a un impact décisif sur les conditions socio-économiques auxquelles chaque sexe doit faire face à la suite d'un divorce, et la monoparentalité constitue sans doute l'un des aspects les plus lourds de conséquences pour ceux et surtout celles qui vivent cette situation.

Graphique 3 : Taux de remariage des divorcés en 1986 et 1991 (en pour mille)

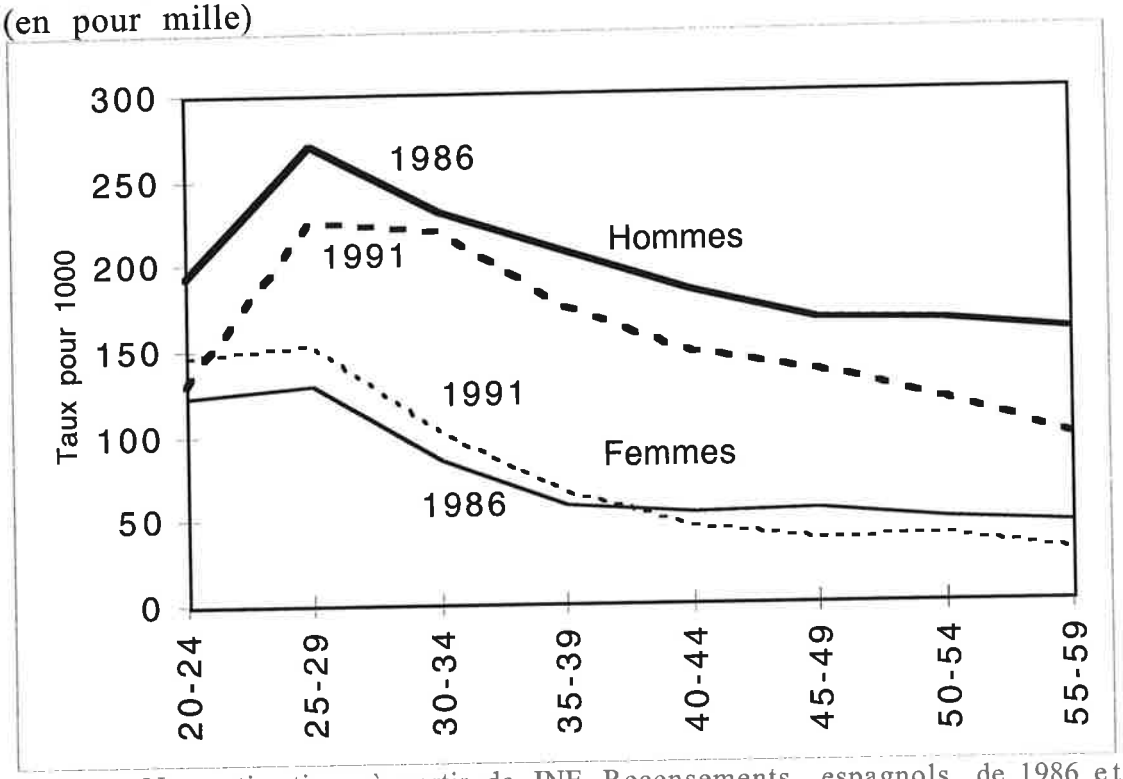

Source : Nos estimations à partir de INE, Recensements espagnols de 1986 et 1991, et Mouvement naturel de la population espagnole.

5. Conclusion

Dans ce travail, nous avons pu mettre en évidence un effet de période important sur l'incidence des séparations et divorces en Espagne. Cet effet de période est le résultat, d'une part, des facteurs législatifs (loi du divorce de 1981) dont l'une des principales conséquences a été le développement spectaculaire des remariages des divorcés et, d'autre part, un effet associé aux phénomènes liés à la deuxième transition démographique (transformation des modèles familiaux).

L'effet de gérération (rendu par les promotions de mariages) a été important, et devrait se poursuivre sous les pressions des nouveaux comportements en matière de nuptialité (retard de l'âge au premier mariage, intensité plus forte du célibat définitif,

extension de la cohabitation). De plus, la diversité régionale est également significative, et celle-ci s'explique par des facteurs culturels comme la persistence de comportements régionaux et des rythmes d'adoption de comportements plus "modernes" différenciés.

L'effet de l'indépendance économique analysée pour les femmes a un rôle certain sur la séparation. Paradoxalement, ce n'est pas la situation d'activité au moment de la séparation qui est le facteur le plus discriminant, mais plutôt par le "background" d'expérience sur le marché du travail que possèdent les femmes. L'effet de l'éducation semble aller dans la même direction.

Nous pensons que les travaux sur le divorce dans les pays occidentaux ont mis trop d'emphase sur les facteurs individuels (âge précoce au mariage par exemple). Bien que ceux-ci sont importants, nous nous sommes cependant rendus compte que les facteurs contextuels (cultures régionales familiales, etc.) et les effets de période sont au moins aussi significatifs que les facteurs individuels. Les changements sociaux qui s'inscrivent dans la deuxième transition démographique en rapport avec la transformation de l'intimité, de la conception du mariage et de la démocratisation des relations familiales, sont des manifestations d'un changement profond des relations entre hommes et femmes. En ce sens, nous croyons que notre recherche future doit explorer d'autres facteurs liés à l'homogamie/hétérogamie, mais pas seulement en terme de différences d'âge entre conjoints, mais aussi en terme de différence de niveaux d'éducation, d'activité ou de statut socio-économique par exemple. Elle doit aussi essayer de contextualiser l'évolution du phénomène dans les différentes régions dans le cadre des autres changements démographiques, comme ceux qui affectent la cohabitation, la nuptialité et la fécondité.

Finalement, il nous faut conclure que séparation et divorce sont des phénomènes complexes et difficiles d'expliquer à partir de quelques régularités statistiques. Plusieurs forces entrent en

jeu dont les effets peuvent aller en sens contraire, comme c'est le cas des facteurs individuels.

Références

Alberdi, I., 1995, Informe sobre la situación de la familia en España, Madrid, Ministerio de Asuntos Sociales.

Bumpass et al. (1991) *The impact of family background and early marital factors on marital disruption*, Journal of Family Issues, Mars.

Comunidad de Madrid/Departamento de Estadística (1990), Informe sobre la situación de la estadística de divorcios, separaciones y anulaciones, Madrid, Consejería de Economía.

Monnier, A. et C. de Guibert-Lantoine, 1993, *La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer*, Population, 4, pp. 1043-1067.

Oppenheimer, V. K., 1994, *Women's Rising Employment and the Future of the Family in Industrial Societies*, Population and Development Review, Vol. 20, nº 2, pp. 293-338.

Roussel, L., 1993, *Sociographie du divorce et divorcialité*, Population, 4, pp. 919-938.

Solsona, Montserrat (1996) "La Segunda Transición Demográfica desde la perspectiva de género" en Solsona, M. (Ed.) Desigualdades de género en los viejos y los nuevos hogares. Aportaciones al Seminario "*Gender Inequality in Old and New Households*" (1996). Instituto de la Mujer, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales. "Estudios fuera de colección". Madrid, pp. 17-46.

Treviño, R. et F. Gil, 1994, La familia en cifras, Barcelona, Centre d'Estudis Demogràfics, mimeo.